

EVALUATION DES MECANISMES DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE DANS LE GRAND-NORD CAMEROUN

Par Ernestine Joy Nyangono

AOÛT 2021

Article / ©Nkafu Policy Institute



1. Introduction

Selon le Comité de la Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) et conformément à la Résolution 48/104 de l'Assemblée générale des Nations Unies, la « violence basée sur le genre (VBG) » est une violence qui s'exerce sur une femme ou un homme tout simplement parce qu'elle est une femme ou parce qu'il est un homme. Ce terme est principalement utilisé pour souligner l'inégalité systémique entre les hommes et les femmes, laquelle existe dans toutes les sociétés du monde et constitue une caractéristique fondatrice et même fédératrice de la plupart des formes de violence commise à l'encontre des femmes et des filles.

Deux importantes enquêtes intégrant les VBG ont été conduites au Cameroun. Il s'agit des enquêtes démographiques et de santé à indicateurs multiples de 2011 et de 2014 (EDS-MICS 2011 et EDS MICS 5 de 2014). L'EDS-MICS 5 de 2014 nous informe que chez les femmes âgées de 15 à 49 ans, une femme sur dix (11%) s'est mariée avant l'âge de 15 ans. Chez les femmes de 20 à 29 ans, environ une femme sur huit (13%) s'est mariée avant l'âge de 15 ans. Trois femmes sur huit (36%) se sont mariées avant l'âge de 18 ans. 31% des femmes déclarent avoir subi

des violences physiques, dont 13% « souvent » et 24% « parfois ».

Les VBG sont visibles dans toutes les régions du Cameroun avec une prépondérance pour les régions septentrionales. En effet, pour toutes formes de violences confondues à l'égard des femmes et des filles, les statistiques révèlent un taux de 60% pour la région de l'Extrême-Nord, 53% pour celle du Nord et 43% pour la région de l'Adamaoua. Face aux défis actuels liés à la problématique des VBG, il est nécessaire de s'interroger sur l'efficacité des mécanismes de lutte existants et d'identifier les mesures à prendre en vue de leur redynamisation.

Malgré l'ampleur et la persistance du phénomène, il existe très peu d'études sur la

situation des violences basées sur le genre dans le Grand-Nord. Les rares informations qui existent, indiquent qu'en raison de la crise sécuritaire qui secoue cette partie du pays et des pesanteurs socioculturelles, les violences basées sur le genre n'ont cessé de croître.

Pour organiser la riposte, l'Etat du Cameroun appuyé par ses partenaires au développement, a initié de nombreuses actions d'envergure destinées à renforcer les structures et les mécanismes de lutte et de prise en charge des femmes et des jeunes filles victimes de ces violences. Mais, le conflit lié à l'incursion de la secte Boko Haram à l'Extrême-Nord et la montée en puissance du grand banditisme dans les régions du Nord et de l'Adamaoua, ont sérieusement affecté l'ensemble des mécanismes de protection communautaires, réduisant ainsi leurs capacités de réponse.

Face aux défis actuels de la problématique des VBG, la présente étude permet d'apprécier les atouts et les faiblesses des mécanismes existants et d'identifier des mesures à prendre en vue de leur redynamisation. L'analyse des dispositifs de réponse à la VBG a permis de mettre en évidence plusieurs lacunes, notamment sur le plan humain et financier. En effet, plusieurs structures ne disposent pas d'importantes ressources humaines pour agir de manière efficace et souffrent d'un manque de financement aussi bien pour leur fonctionnement que pour la réalisation de leurs activités.

En dépit des faibles capacités des acteurs de la chaîne de lutte contre les VBG, ceux-ci ont obtenu des résultats satisfaisants, lesquels contribuent non seulement à la réduction des VBG, mais aussi et surtout à une meilleure compréhension du phénomène. A cet effet, des recommandations ont été formulées pour le renforcement de la stratégie globale tant au niveau régional que national.

2. L'efficacité des mécanismes de lutte

Les inégalités et les discriminations entre hommes et femmes sont les causes profondes de cette gangrène. Y sont greffés les facteurs tels l'hyper masculinité parfois encouragée, l'ignorance même des femmes à l'égard de leurs droits, la peur de dénoncer leurs agresseurs. Les violences vont donc grandissantes et de tous ordres : physique (coups et blessures), psychologique (humiliation), sexuelle (viol), sociales (juridiques, culturelles et autres), violence familiale à l'égard des femmes (les mariages précoces), violence à l'égard des femmes dans la communauté (harcèlement sexuel), violence à l'égard des femmes perpétrée par l'Etat (violence à l'égard des détenues).

L'impact des VBG, bien que difficile à quantifier, est considérable. Sur le plan éducatif, la peur d'aller à l'école, les punitions infligées aux filles qui refusent les avances d'un enseignant (mauvaises notes), le stress affectant la qualité de leur travail scolaire, les échecs aux examens et l'abandon scolaire sont des exemples courants¹. Sur le plan sanitaire, les viols commis sur les filles entraînent des traumatismes psychologiques importants et des grossesses non désirées. Les filles courent également le risque de contracter des maladies sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA. Sur le plan social, les VBG limitent leur épanouissement et leurs opportunités des femmes de participer pleinement à la vie sociale ou économique de leurs communautés.

L'amélioration de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes comptent parmi les défis majeurs du Cameroun pour l'atteinte des objectifs fixés dans sa Vision à l'horizon 2035. Cela est d'ailleurs transcrit à travers le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi et l'implication de l'Etat dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable. Depuis plusieurs années déjà, le Cameroun, de concert avec les partenaires, a mis en place une politique de développement axée sur la lutte contre les VBG à tous les niveaux de l'Etat. Plusieurs traités le prouvent, notamment le Protocole à la

1. Ndour T. (2006), Les violences de genre en milieu scolaire en Afrique subsaharienne, Etudes DGCID.



Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Femmes (protocole de Maputo), adopté le 11 juillet 2003 et entré en vigueur le 25 novembre 2005, ratifié par le Cameroun le 28 mai 2009. Ce Protocole protège les femmes et les filles qui courent le risque de subir des pratiques néfastes ou toutes autres formes de violence, d'abus et d'intolérance. Le Protocole additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'homme et des Peuples relatif aux droits de la femme, adopté le 11 juillet 2003, protège les droits spécifiques des femmes dans différents domaines de la vie nationale, notamment en matière de santé de la reproduction, et insiste sur la nécessité d'éliminer toutes les formes de pratiques traditionnelles néfastes à la femme. La stratégie bâtie autour des espaces de cohésion des femmes, les calls centers et gender desks, rentre dans le chapitre des innovations en matière de prise en charge des victimes/survivantes de VBG en contexte humanitaire et ont permis d'améliorer la situation.

En avril 2019, le Gouvernement via le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille

a d'ailleurs rendu public un communiqué mettant en garde les médias et utilisateurs des réseaux sociaux contre une utilisation à des fins d'exploitation sexuelle et pornographique des images d'enfants et de jeunes filles. L'égalité de chances est essentielle à la paix ; chaque travail est un travail de femme et il est de bon ton d'arrêter de victimiser les jeunes femmes ainsi que les minorités sexuelles et de genre : chaque fille doit aller à l'école. La résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies reconnaît l'importance de la participation des femmes aux questions de paix et de sécurité durable et encourage la participation ardente des hommes à la lutte contre les violences à l'égard des femmes.

La mise en place d'une stratégie nationale de lutte contre les VBG est une opportunité de redynamisation des mécanismes nationaux, voire même internationaux. Seulement, les mécanismes de lutte contre les VBG dans le Grand-Nord, sont loin d'être efficaces. C'est pourquoi, nous formulons les recommandations suivantes.

3. Policy Recommendations

- Au niveau institutionnel : discuter des VBG en milieu scolaire ; établir une baseline study sur les réalités des VBG ; organiser un immense plaidoyer en faveur de la prise en compte du genre dans les réalités culturelles et mettre sur pied une émission télé et radio pour sensibiliser sur les violences basées sur le genre.
- A l'endroit du MINPROFF/Gouvernement : assurer la mise en œuvre et le suivi effectif de la stratégie nationale de lutte contre les VBG ; créer un observatoire sur le genre chargé de la coordination, le suivi et l'évaluation en matière de lutte contre les VBG
- Au niveau des structures de prévention et prise en charge : poursuivre le renforcement de l'autonomisation des femmes par les activités génératrices de revenus ; renforcer le plaidoyer pour la gratuité des examens médicaux et le certificat médical pour les victimes de VBG ; mettre à disposition des subventions annuelles pour la réinsertion économique des survivantes et des groupements des femmes vulnérables.
- Au niveau de la coordination entre les parties prenantes : créer/renforcer les partenariats stratégiques pour la mobilisation des ressources ; renforcer l'organisation des rencontres mensuelles de coordination au niveau régional ;
- Aux partenaires techniques et financiers : poursuivre/renforcer l'appui apporté à l'Etat du Cameroun et aux acteurs de la lutte contre les VBG.

6. Conclusion

Malgré l'ampleur et la persistance du phénomène, les études menées sur les violences basées sur le genre dans le Grand-Nord indiquent qu'en raison de la crise sécuritaire qui secoue cette partie du pays et des pesanteurs socioculturelles, les violences basées sur le genre n'ont cessé de croître.

Pour organiser la riposte, l'Etat du Cameroun appuyé par ses partenaires au développement, a initié de nombreuses actions d'envergure destinées à renforcer les structures et les mécanismes de lutte et de prise en charge, des femmes et des jeunes filles victimes de ces violences. Mais, le conflit lié à l'incursion de la secte Boko Haram à l'Extrême-Nord et la montée en puissance du grand banditisme dans les régions du Nord et de l'Adamaoua, ont sérieusement affecté l'ensemble des mécanismes de protection communautaires, réduisant ainsi leurs capacités de réponse.

Face aux défis actuels de la problématique des VBG, le présent article a été rédigé pour apprécier les atouts et les faiblesses des mécanismes existants et identifier des mesures à prendre en vue de leur redynamisation. L'analyse des dispositifs de réponse à la VBG a permis de mettre en évidence plusieurs lacunes, notamment sur le plan humain et financier. En effet, plusieurs structures ne disposent pas d'un effectif important pour agir de manière effective et souffrent d'un manque de financement pour leur fonctionnement et la réalisation de leurs activités.

En dépit des faibles capacités des acteurs de la chaîne de la lutte contre les VBG, ceux-ci ont obtenu des résultats satisfaisants, lesquels contribuent non seulement à la réduction des VBG, mais aussi et surtout à une meilleure compréhension du phénomène. A cet effet, des recommandations ont été formulées pour le renforcement de la stratégie globale.



Ernestine Joy Nyangono,
Emerging Leader 2020 - Denis &
Lenora Foretia Foundation

Mise en page par **Eph Severin**